



49^{ème} RALLYE DU LIMOUSIN

16 – 17 – 18 JUIN 2016

REGLEMENT PARTICULIER

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE

LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES

TELEPHONE : 05.55.04.19.69

FAX : 05.55.04.19.70

courriels : contact@auto-club-limousin.fr

asalac@free.fr

site officiel : <http://asalac.free.com>

Sommaire

Page 3	PROGRAMME - HORAIRES
Page 5	REGLEMENT
	Annexe ITINERAIRE – HORAIRES

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES TEAM CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ

PROGRAMME – HORAIRES – LIEUX

Programme 2016

Lundi 9 mai	à 14h 00	Parution sur le site de l'ASALAC du règlement, et ouverture des engagements.
Jeudi 12 mai	à 18h 00	Présentation officielle du Rallye à la Presse (GAÏA : Maison Régionale des Sports du Limousin à Limoges)
Lundi 30 mai	à minuit	Clôture des engagements prioritaires : concurrents inscrits en Championnat de France, Trophée Michelin et Coupes Mono-Marque.
Lundi 6 juin	à minuit	Clôture des engagements (tous concurrents).
Vendredi 10 juin	à 14h 00	Publication au siège de l'ASALAC et sur son site internet de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques
Samedi 11 juin	de 10h 00 à 20h 00	Vérifications administratives préliminaires, remise des kits de géolocalisation Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège de l'ASALAC à Limoges)
Dimanche 12 juin	de 15h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES
	de 09h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES
	de 20h 30 à 22h 00	ES 13 ESTER exclusivement à pied (voir article 6.2 ci-dessous)
Mardi 14 juin	de 10h 00 à 20h 00	Vérifications administratives préliminaires, remise des kits de géolocalisation Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège de l'ASALAC à Limoges)
	de 15h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES
Mercredi 15 juin	de 09h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES
	de 20h 30 à 22h 00	ES 13 ESTER exclusivement à pied (voir article 6.2 ci-dessous)
Jeudi 16 juin	de 15 h 00 à 19h 00	Accueil des Officiels au Palais des Expositions à LIMOGES
	de 08h 30 à 12h 00	Vérifications Administratives Complémentaires Palais des Expositions LIMOGES
	de 08h 45 à 12h 15	Vérifications Techniques Palais des Expositions LIMOGES
	de 09h 00 à 19h 00	Mise en parc fermé de départ au Parc des Expositions
	de 14h 00 à 17h 30	Séance d'Essais NEPOULAS : aucun passage ne pourra être autorisé en dehors de ces heures précises
	à 19h 00	Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape
	de 17h 00 à 20h 00	Accueil des Commissaires Palais des Expositions Salle de réception
	à 16h 30	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels, Véhicules d'encadrement comprises Palais des Expositions (Salle de réception 1 ^{er} étage)
	à 19h 00	Conférence de Presse à la MAIRIE de LIMOGES
	à 19h 30	Tirage au sort du Trophée Michelin à la MAIRIE de LIMOGES
Vendredi 17 juin	à 20h 00	Briefing de la Direction de Course pour les Commissaires au Palais des Expositions (Salle de réception 1 ^{er} étage) à LIMOGES
	à 21 h 00	1 ^o Réunion du Collège des Commissaires Sportifs ESTER Technopole Limoges
	à 08h 00	Départ de la 1 ^o étape PALAIS DES EXPOSITIONS

	à 18h 32	Arrivée de la 1° étape (1 ^{ère} voiture) – Parc de repositionnement
	à 21h 30	Publication du classement de la 1° étape établi à l'issue de la dernière ES courue (ES 4) et de l'ordre et heures de départ de la 2° étape
Samedi 18 juin	à 09 h 20	Départ de la 2° étape (Limoges- Parc des Expositions 1 ^{ère} voiture)
	à 17 h 16	Arrivée de la 2 ^{ème} étape (1 ^{ère} voiture) Parc de repositionnement
	à 17 h 36	Podium Parc fermé

30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent : Affichage du Classement Provisoire

Juste après l'arrivée Vérifications techniques finales éventuelles (Limoges – Centre de Contrôle Technique, 8 rue Pierre de Fermat 87280 LIMOGES)

TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE

Jusqu’au jeudi 16 juin à 14 h 00 Siège de l'ASALAC à Limoges

Jeudi 16 juin à partir de 14h 00 PC Course (Limoges – Ester-Technopole) : affichage officiel
Palais des Expositions : panneau d'informations

Vendredi 17 juin et Samedi 18 juin PC Course (Limoges – Ester-Technopole) et Palais des Expositions
Tableaux d'informations Vérifications Administratives : Palais des Expositions LIMOGES

LISTE DES ADRESSES:

Organisation et Secrétariat du Rallye –:

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB
8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 Limoges
Tél. : 05.55.04.19.69 Fax : 05.55.04.19.70
Courriel : contact@auto-club-limousin.fr Site web : <http://www.asalac.com>

Présentation à la Presse

ESTER Technopole, Salle de Presse à LIMOGES

Vérifications Administratives

Palais des Expositions LIMOGES (à gauche du Palais des Expositions, sous l'escalier)

Vérifications Techniques

Palais des Expositions (Grande entrée du Palais des Expositions à LIMOGES)

Briefing des Officiels

Palais des Expositions (Salle de réception 1^{er} étage)

Accueil et Briefing Commissaires

Palais des Expositions (Salle de réception 1^{er} étage)

Conférence de Presse

ESTER Technopole, Salle de Presse LIMOGES

PC Course - Collège des Commissaires Sportifs - Salle de Presse –ESTER Technopole LIMOGES (Zone Nord)

Tableau d’Affichage Officiel :

Le jeudi 16 juin : Palais des Expositions LIMOGES

Les 17 et 18 juin : Ester-Technopole Limoges et Palais des Expositions

Vérifications techniques finales éventuelles : Centre de Contrôle Technique 8 rue Pierre de Fermat 87280 LIMOGES

Ravitaillement Concurrents

Voir timing

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.
Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1P - ORGANISATION

Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB organise en qualité d'organisateur administratif et technique une épreuve nationale NPEA dénommée :
49^{ème} RALLYE DU LIMOUSIN
qui se déroulera les 16, 17 et 18 juin 2016

avec le concours

- du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou - Charentes
- des Départements de la Creuse et Corrèze
- des villes de Limoges, de l'agglomération de Limoges et de toutes les villes et agglomérations traversées dans les 3 départements du Limousin

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement visé par la Ligue Limousin n°1610 et par la FFSA, **permis d'organisation du 5 avril 2016 N°352**

Comité d'organisation

Président : Christian DUCHER

Membres : l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'ASALAC et des Comités Directeurs de l'écuries associées (Ecurie Corrèze, Commission Médicale, Motards ASA 87)

Structure F.F.S.A Championnat de France

Président Commission Championnat de France Bernard DEMEZOIS
Coordinateurs Promotion Marketing Philippe SOULET

1.1P Officiels du Rallye

Observateur FFSA Gérard PLISSON Stéphane MAS
Collège des Commissaires Sportifs Jean-Claude CRESP (Président), Serge PAILLE Jean Marie KREMPF

Secrétaire du Collège des C.S Josette LAFARGE

Directeur de Course Yannick DAUBIGNE

Adjoints à la Direction de Course (PC) Michel LAROULANDIE – Pascal BATTE – Sylvie ZYCH – Jérôme GARDIA
Yveline GUILLOU – Valérie DIEBOLT

Chargé de l’Affichage Luc BEAL

Adjoints à la Direction de Course (ES)

Séance d'Essais	Jean GUITARD	Laurent TEILLARD –	
ES 1-3 MASSERET	Serge FREVILLE	Françoise FREVILLE	J.Pierre LACROIX Adjt
ES 2 VIGEOIS	Christian COULET	Stéphane OUDINOT	
INTER 1	André GUIBLAIN	Nicole GUIBLAIN	
ES 4-7-10 BESSINES sur GARTEMPE	Jean Luc ROGER	Alain AKERMANN Adjt	
ES 5-8-11 ST ETIENNE DE FURSAC	Carmen BELCHI -	Sylvie MONTET CAZES Adjt	
INTER 2	Jacky BAFFALIE		
ES 6-9-12 PAULHAC	Christian COULET	Adjoint Stéphane OUDINOT	
INTER 3	André GUIBLAIN	Nicole GUIBLAIN	
ES 13 ESTER	Serge FREVILLE	Françoise FREVILLE	Jean Pierre LACROIX Adjt

Parcs (Regroupements et Fermés) GRAUBY Thierry Georges LEMMENS

Adjoints aux Vérif. Administratives et Techniques Pierre MASDIEU

Adjoint Parcs Assistance et contrôle de la Sécurité

Chargés des Relations Avec les Concurrents Philippe AGOSTINIS (responsable) Aurélie FERNANDES
Nahide ENNAM Dominique LASSUS
Gérard FOURNIER (stagiaire)

Juges de Faits Fabien ZYCH (Responsable) Gérard SAMBARD
Roland LAVERGNE Jacques ALBARET

Commissaire Sportifs délégué à la publicité Eliane RENON Hubert MILLET-LAGE

Commissaires Techniques

Christian BONIN (responsable - délégué FFSA),
 Éric GAUTHIER
 Guillaume KRUGER
 Patrick GUILLEUX
 Claude PINA
 Robert VINCENT
 Andrée BONIN (secrétaire)
 Marc DRUDAS – Laurent BLANCHOU
 Hervé HENO – Olivier CAPPELLETI

Trophée Clio R3T France
 Citroën Racing Trophy Junior

Logistique Communication

Emilien HILAIRET

Laurent CLAVAUULT

Véhicule Organisation 1 (Banderolage)

Véhicule Organisation 2 (Matériel)

Véhicule Organisation 3 (Chronos – Radios)

Véhicule Conformité

Véhicule Tricolore

Véhicule Organisateur Relations Autorités

Véhicule Organisation 4 (Sécurité)

Véhicule Organisation 5(Sécurité)

Jean Marc SEGOUIN
 José Louis BORDONADO
 Gilbert GIRAUD
 Serge FAUCHER
 Monique BRUN
 Michel FRESEAU

Josselin CROIZIER
 Aurelien CAILA
 François LANGLET
 Christian DUCHER
 Alain BRUN
 Evelyne PEROCHE

Sécurité Info Rallye

Equipe BATHELOT

Véhicule Observateur

Gérard PLISSON

Stephane MAS

Véhicule 000b

Yann JOUANDEAUD

Magalie JOUANDEAUD

Véhicule 000a

Laurent MAZEAUD

Jacques ROUX

Véhicule 00b

Michel BOUIN

Jean Marc ROGER

Véhicule 00a

Yves GUILLOU

Jean Paul MAILLARD

Véhicule 0

Jean Luc BEAUBELIQUE

Mathieu VAXIVIERE

Véhicule Balai

Jean GUITARD
 Dr Jerome GAILLARD

Laurent TEILLARD

Chargés de Presse

Georges COLIN (FFSA)

Laurent CLAVAUULT

Speakers

Philippe SOING (FFSA)

Gérard COEFFE

Accueil des Officiels

Nathalie BOUIN-LAVERRE

Marie Annick VITHE

Accueil des Pilotes

Josette LAFARGE

Régine LAVERGNE

Responsables Commissaires

Alain BRUN

Monique BRUN

Responsables Généraux ES

de la mise en place des ES :
 André LAUZEILLE (MASSERET)
 Jérôme FAUVEL (ORGNAC - VIGEOIS)
 Serge VILLEGIER (BESSINES sur GARTEMPE)
 Patrick LAGRANGE (ST ETIENNE DE FURSAC)
 Hervé SALLIER (PAULHAC)
Ester Technopole : Pierre MASDIEU

Responsables Parcs

Michel BLANC

David BROQUIN (adjoint)

Directeur de Course

Parcs regroupement et fermé

Thierry GRAUBY

Georges LIEMMENS

Responsable Podium

Charles DELAGE

Responsable Matériel ES

Michel FRESEAU

Responsable Motards

Éric REY

PC Course, Podium arrivée, Remise des Prix Pierre-Louis PUYGRENIER

Informatique: Patrick SOFT

Radios LVMC

Géolocalisation VDS

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Faits.

1.2P Eligibilité

Le 49^{ème} RALLYE DU LIMOUSIN compte pour:

- les Titres FFSA :
 - Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
 - Le Championnat de France des Rallyes Teams
 - Le Championnat de France des Rallye Juniors
 - Le Championnat de France des Rallyes Féminin
 - Le Classement Promotion - Trophée Michelin
 - Le Classement Copilotes
 - La Coupe de France des Rallyes (coefficient 4)
 - Le Championnat Régional Limousin (Pilote, Copilote, Féminin, Junior et Combiné asphalte)
- les Coupes de Marque suivantes :
 - Trophée Clio R3T France
 - Citroën Racing Trophy Junior

1.3P Vérifications

Les concurrents devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives complémentaires sur le site internet du rallye : <http://asalac.free.fr> à partir du vendredi 10 juin à 14h 00. **Aucune convocation ne sera envoyée par la poste.**

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes

- Jusqu'à 30 mn : 15 €
- De 30 mn à 1heure : 30 €
- Par heure supplémentaire : 15 € (jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant due).

a) Vérifications administratives préliminaires

Elles auront lieu à la prise du road-book à l'ASALAC. 8 rue Pierre de Fermat 87280 LIMOGES

Les concurrents recevront les documents nécessaires à l'identification de leur Voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis.

b) Vérifications administratives complémentaires éventuelles :

Elles auront lieu le jeudi 16 juin à l'heure de la convocation (voir site internet de l'ASALAC) au Palais des Expositions de LIMOGES (sortie Nord de Limoges) entre 8h 30 et 12h 00

c) Vérifications techniques

Elles auront lieu après les vérifications administratives complémentaires le jeudi 16 juin, au Palais des Expositions LIMOGES Nord entre 8h 45 et 12h 15, suivant l'heure qui leur sera indiquée lors des vérifications administratives Les concurrents devront présenter leur voiture "stickée", y compris avec les numéros de portière..

Un autocollant attestant que les dispositions du décret du 14 mars 2012 sont respectées sera apposé sur la voiture.

d) Vérifications techniques finales complémentaires éventuelles :

Elles auront lieu aussitôt après l'arrivée, selon les instructions données par les officiels, Centre de Contrôle Technique Auto, 8 rue Pierre de Fermat à Limoges.

Le coût de la main-d'œuvre est fixé à 60 € TTC maximum.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les Véhicules de reconnaissance, d'assistance et celles des ouvriers, même porteurs de plaques de rallye délivrées par l'organisation, ne sont pas couvertes par la police d'assurance de l'organisateur, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS & PILOTES

3.1P Demande d'engagement inscriptions

3.1.1P Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 49^{ème} RALLYE DU LIMOUSIN doit adresser au secrétariat du Rallye au siège de l'ASALAC la demande d'engagement dûment complétée, accompagnée du règlement financier et ce **jusqu'au lundi 6 juin à 24h 00** (cachet de la poste faisant foi). Le règlement particulier du rallye et le bulletin d'engagement peuvent être téléchargés sur le site internet de l'ASALAC.

3.1.10P Le nombre maximum des engagés est fixé à **100 voitures**. A réception, toutes les demandes d'engagement seront enregistrées sur une liste d'attente avec par ordre de priorité : les engagés Championnat de France, Trophée Michelin et Coupes mono-marque.

- 3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à 1000€+ 50€ système de géolocalisation sauf pour :**
Les équipages inscrits à une Coupe de Marque : 900€ + 50€ Système de géolocalisation
Les équipages licenciés au CRSA LIMOUSIN : 600€ + 50€ Système de géolocalisation
(sauf ceux engagés en Championnat de France et ceux du Trophée Michelin
Les équipages licenciés dans les départements limitrophe de la Ligue LIMOUSIN : 800€ + 50€

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée **de la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation, de la photocopie des licences du pilote et du copilote et de deux photos d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage**
En cas de refus d'apposer la publicité optionnelle facultative de l'organisateur, les droits seront de 2000 €

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Pour les engagements par mail ou fax, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques inhérents au rallye et les assumer.

Ils déclarent en outre connaître tous les règlements applicables à ce rallye.

Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye.

En cas de forfait pour force majeure, l'organisateur remboursera les droits d'engagement avec la possibilité d'une retenue de 30 % pour les demandes parvenues avant le jeudi 9 juin et de 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la fin des vérifications administratives complémentaires.

3.2P Equipages

3.2.9P Le système Hans est obligatoire pendant les Epreuves Spéciales.

Néanmoins le port du HANS et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance de 500m avant le CH et après le point Stop est accordée : voir le Carnet d'Itinéraire).

3.2.10P : Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

3.3P Ordre de départ

3.3.1P L'ordre de départ sera établi par la FFSA en collaboration avec l'organisateur.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission du Championnat de France des Rallyes pour validation.

Les pilotes inscrits au CF et/ou TM bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ.

Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1^{er} concurrent et le dernier concurrent des coupes de marque bénéficieront d'un écart de 2', pour le 1^{er} avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant ses raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour la 2^{ème} étape l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après l'ES 6), hors pénalités routières de la 2^{ème} section.

3.3.2P Super spéciale « Ville de Limoges » (cas particulier)

Le départ de l'ES 13 « Ville de Limoges-Ester – Super Spéciale » est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au CH 12 (pour compenser cela, le temps imparti du secteur 11 concerné a été calculé beaucoup plus largement que nécessaire). Le nombre de tours est de deux. En cas d'erreur d'un Concurrent sur le nombre de tours effectués - en plus ou en moins - un temps forfaitaire sera retenu : le plus mauvais temps réalisé sur l'ensemble des Pilotes augmenté de 10 %.

3.5.P Numéros d'identifications

Deux numéros de compétition supplémentaires, de 22 cm de haut, de couleur orange, seront fournis par l'organisateur et devront être apposés en haut des vitres latérales arrière

Toute absence sera pénalisée de façon équivalente au défaut de panneaux de portière

ARTICLE 4P - VOITURES & EQUIPEMENTS **Conforme au règlement de la FFSA**

4.1.3.1P Pour toutes les Voitures

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des Voitures sera de un minimum et deux maximum, y compris les Voitures homologuées sans roue de secours, sauf pour les GT de série

4.3P Assistance et Ravitaillement

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévus au Palais des Expositions à LIMOGES

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les Voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord **sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit.**

Chaque concurrent recevra lors des vérifications, une plaque et un badge d'assistance gratuite permettant l'accès aux parcs d'assistance. Des plaques supplémentaires pourront être acquises pour 180 €.

L'entrée aux parcs d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 10h 00 le jeudi 16 juin et les emplacements devront être libérés le dimanche 19 juin à 12h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur et les concurrents s'engagent à respecter la surface maximum et le lieu.

La surface utilisée par chaque concurrent ne pourra dépasser celle prévue par le règlement du Championnat de France des rallyes (60 m² pour

une Véhicule, 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

60 m² seront attribués à chaque concurrent inscrit à une Coupe de Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8€/ m² HT en fonction de la disponibilité actée par l'organisateur.

4.3 1 2 P

Tout ravitaillement est interdit en dehors des zones de refueling mis à la disposition des concurrents par l'organisateur. Tous ravitaillement effectués directement par les assistances devront être réalisés uniquement dans ces zones et une protection du sol devra être mis en place. Aucun ravitaillement ne pourra être effectué si l'assistance n'est pas en possession d'un extincteur conforme à la réglementation

A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT PROPRE SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX. ILS SONT RESPONSABLES DU COMPORTEMENT DE LEURS EQUIPES D'ASSISTANCE ET DE LEURS ACCOMPAGNANTS ;

La vitesse des Véhicules dans les parcs d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

4.3.5P Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit longitudinal ou latéral, est strictement interdit (pas de zigzag, d'accélération et freinages brutaux, de blocage de roue etc.).

4.6P Identification des Voitures

L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté, y compris pour la spéciale d'essais. Les Voitures qui participent à cette ES devront porter les identifications prévues, ainsi que l'autocollant appliqué après le contrôle de la Voitures aux vérifications techniques.

Pour tous les rallyes du Championnat de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.7P : Caméras

- Caméras intérieures : la fixation devra être de type rigide, située en arrière et au centre des dossiers des sièges. Pour les caméras de type « crayon », elles pourront être fixées sur le montant de l'arceau et le boîtier devra être fixé sur le plancher derrière les sièges (même type de fixation qu'une batterie).

- Caméras extérieures : elles seront obligatoirement de type « crayon » et positionnées à l'intérieur du périmètre de la Voiture vue du dessus. La fixation devra être mécanique. Le boîtier sera fixé comme indiqué au § 1. Dans le cas d'utilisation d'un support, la hauteur de celui-ci sera inférieure à 10 mm

Les commissaires techniques devront vérifier le montage.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera précisée par un communiqué de l'organisateur lors de la prise du Road-Book La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6P - SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le Rallye NPEA 49^{ème} RALLYE DU LIMOUSIN représente un parcours de **420 kms** 13 épreuves spéciales d'un total de **195** kilomètres.

Il est divisé en **2** étapes et **5** sections

ES 1 MASSERET Marc CELERIER	11 Kms 400
ES 2 ORGNAC - VIGEOIS (Jean François MAS)	18 kms 900
ES 3 MASSERET Marc CELERIER	11 Kms 400
ES 4 BESSINES SUR GARTEMPE (Mark CHAMPEAU)	12 Kms 500
ES 5 ST ETIENNE DE FURSAC (Jean CHASSAGNE)	18 Kms 300
ES 6 PAULHAC (Pierre.BARDINON)	19 Kms 500
TOTAL DE L'ETAPE 1 92 kms	
ES 7 BESSINES SUR GARTEMPE (Mark.CHAMPEAU)	12 kms 500
ES 8 ST ETIENNE DE FURSAC (Jean.CHASSAGNE)	18 kms 300
ES 9 PAULHAC (Pierre.BARDINON)	19 Kms 500
ES 10 BESSINES sur GARTEMPE (Mark.CHAMPEAU)	12 kms 500
ES 11 ST ETIENNE DE FURSAC (Jean.CHASSAGNE)	18 kms 300
ES 12 PAULHAC (Pierre.BARDINON)	19 kms 500
ES 13 VILLE DE LIMOGES Super Spéciale	2 kms 400
TOTAL DE L'ETAPE 2 103 kms	

Le classement général pénalités comprises sera établi après l'arrivée des concurrents au dernier CH (CH13 A), sous réserve du passage obligatoire sur le podium

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. Le Carnet d'Itinéraire sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du vendredi 10 juin 2016 à 14h00. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 50 € par exemplaire.

6.2P Reconnaissances

Conforme aux articles 6.2 règlement standard FFSA, du règlement du Championnat de France des Rallyes.

Session 1 : samedi 11 juin de 15h à 20h et dimanche 12 juin de 09h à 20h

Session 2 : mardi 14 juin de 15h à 20h et mercredi 15 juin de 09h 00 à 20h00

Les reconnaissances de l'ES 13 se feront exclusivement A PIED le dimanche 12 juin ou le mercredi 15 juin de 20h 30 à 22h 00

LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES SONT STRICTEMENT INTERDITES DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES ORGANISATEURS

Les pénalités en temps attribuées à la suite des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

ATTENTION : LE JOUR DU RALLYE LES CORDES POURRONT ETRE MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE, DU GRILLAGE OU DES PIQUETS SELON LES CAS (elles seront matérialisées pendant les reconnaissances)

6.2P Autocollant de reconnaissances

Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire ; le numéro figurant sur celui-ci sera identique au numéro de course.

6.2.5P Durée, planning et carnet de reconnaissances hage est interdit.

- le nombre de passages est limité à **TROIS** au maximum par Epreuve Spéciale

- les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage week-end/semaine est interdit.

6.3P Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4.2P Carnet d'infractions

Un carnet d'infractions conforme au modèle établi par la FFSA sera remis à chaque équipage. Il devra être disponible et présenté à toute demande d'un officiel pendant toute la durée du rallye. Ce carnet devra obligatoirement être restitué en fin de rallye avec le carnet de bord sous peine d'exclusion de l'équipage. **L'équipage est seul responsable de son carnet d'infractions.**

6.4.6p Rétroviseurs extérieurs !: les rétroviseurs extérieurs de la voiture devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entraînera une sanction assignée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Avant le départ, les voitures devront être amenées dans le parc de départ, au Palais des Expositions

Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.8P Carnet d'itinéraire :

Tous les équipages recevront un road-book décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine d'exclusion (y compris à l'arrivée de la 1^{ère} étape).

7.1.9P Ouvreurs

La possibilité d'avoir un ouvrier et un seul est réservé aux pilotes inscrits au championnat de France. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvrier devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement. Les plaques "OUVREURS" seront distribuées par le directeur de course, aux vérifications techniques, après le passage à ces vérifications. La plaque sera vendue 200 € et devra être **collée** sur le capot avant du véhicule ouvrier. L'équipage du véhicule ouvrier sera de 2 personnes maximum, obligatoirement licenciées à la FFSA, **en possession de celle-ci et d'une pièce d'identité.**

Le passage sur les ES se fera à la discrétion du directeur de course, selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter au plus tard 1h 40 mn avant le départ de la première voiture dans l'ES. Les véhicules ouvreurs doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur les ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le directeur de course.

7.2P Dispositions Générales Relatives aux contrôles

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire :	Chasuble ORANGE
Chef de poste :	Chasuble ORANGE BARREE NOIRE
Directeurs d'ES :	Chasuble ROUGE
Relations Concurrents :	Chasuble ROUGE MARQUEE AU DOS
Commissaire Technique :	Chasuble noire
Médecin :	Chasuble blanche
Presse :	Chasuble verte

7.3.16P :

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s).

Une pénalité de DIX heures sera appliquée.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de Bonus de départ.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

7.5.17.2P En cas d'intervention médicale demandée par le médecin de l'épreuve ou par le licencié lui-même, l'intéressé dernier devra restituer sa licence à l'officiel de l'épreuve qui lui en fera la demande (Règl. Méd. Art.1.5)

7.5.17.3P

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégaçée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

7.5.17.4P. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait pour tout pilote ou équipage de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra entraîner une pénalisation par le collège des commissaires sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye.

7.5.20P SEANCE D'ESSAIS

Une Séance d'Essais sera organisée à NEPOULAS le jeudi 16 juin de 14h 00 à 17h 30 précises (aucun départ ne pourra être donné avant 14h 00, ni après 17h 30)

Tout pilote pourra s'inscrire pour cette Séance d'Essais moyennant une participation de **120€**

qui devra être réglée et sera encaissée avant le déroulement de celle-ci au moment de l'engagement (sous réserve d'avoir satisfait aux vérifications administratives préliminaires)

Toute séance d'essais organisée sur le territoire de la région Limousin (région administrative) non autorisée par l'ASA organisatrice et portée à sa connaissance, même avec les autorisations des Maires, entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course.

ARTICLE 8P – RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règlements de chaque Championnat, Coupe et Trophée.

Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement du Championnat de France.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

Au terme du rallye, et afin de faciliter la gestion des ordres de passage (obligatoire) sur le podium d'arrivée, il sera mis en place un parc de repositionnement (régime parc fermé) de minimum de 20' en amont de ce podium. Du fait de la proximité immédiate (100m environ) entre le parc d'attente et le podium, les voitures restent en régime de parc fermé.

10.1P Prix en espèces par CLASSES pour le classement standard

Selon le classement des Concurrents hors Classement Promotion « Trophée Michelin » et Coupes Mono-Marques.

CLASSES	1er	1/4 Engagement	de 1 à 3 partants
		1/2 Engagement	si 4 ou 5 partants
		1 engagement	de 6 à 10 partants
		1 engagement	à partir de 11 partants
	2ème	1/2 Engagement	à partir de 11 partants
	3ème	1/4 Engagement	à partir de 11 partants

Engagement = Engagement réel payé plafonné au montant avec publicité de l'organisateur
Sont considérés partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement Promotion « MICHELIN »

Conformément au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes (les coupes ne sont pas cumulables)

De nombreuses coupes seront distribuées, sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium est obligatoire pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée Michelin et les 3 premiers des coupes mono-marque. A leur arrivée dans le parc d'arrivée, les concurrents devront se tenir à la disposition des officiels.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée.

10.4P Récompenses aux Officiels

12 Coupes seront attribuées : 3 à des Commissaires de Route, 3 à des membres des Equipes Matériel, 3 à des Motards Sécurité Public

10.5P Présence des concurrents en salle de presse

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du Trophée Michelin et les 3 premiers de chaque coupe mono-marque devront se présenter en salle de presse au maximum 30 minutes après leur passage sur le podium.